



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

PEnd-Aura

Pro- PE 16

Mobiliser les CEE pour garantir la mobilité des plus précaires

Laurent COGERINO (AURA-EE)



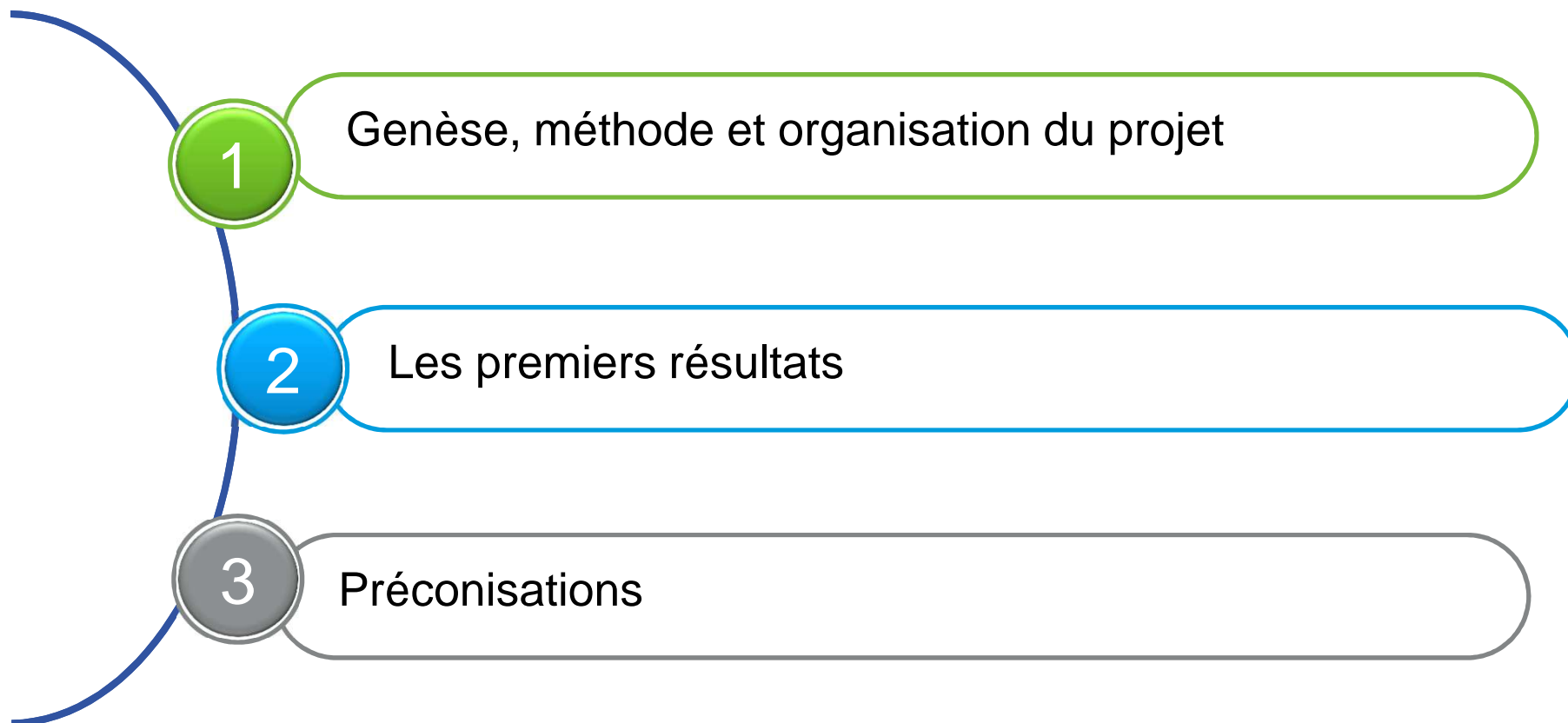
**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Plan



Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

- **Agence régionale Énergie Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes**

4 axes de travail	7 thématiques	3 types de ressources pour accompagner les territoires
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la performance territoriale• Développer les filières durables émergentes• Soutenir l'investissement pour démultiplier les projets locaux• Innover pour créer de la valeur	<ul style="list-style-type: none">• Bâtiments durables• Énergies renouvelables et réseaux• Mobilité• Territoires positifs• Économie circulaire• Nouveaux modèles économiques• Observatoires, prospective et performance territoriale	<ul style="list-style-type: none">• Expertise technique et centre de ressources• Ingénierie de projets et innovation• Observation, mesure de la performance territoriale et prospective

- **Un réseau de partenaires en région, en France et en Europe**

L 'origine du projet (1)

Les personnes précaires sont souvent exposées à une double peine : faibles ressources ne permettant pas de payer charges/loyer du logement ET les déplacements

7 millions



de personnes en âge de travailler peuvent être touchées par des problèmes de mobilité

50%



des personnes en insertion ont déjà refusé un emploi ou une formation pour des raisons de mobilité

25%



des personnes en insertion ne disposent d'aucun moyen pour se déplacer

50%



des personnes en insertion renoncent à leur loisirs et sorties en raison de difficultés de mobilité

Source : Laboratoire de la Mobilité Inclusive

L 'origine du projet (2)

- Reconnaissance de la problématique en 2016 au travers du lancement par le Ministère de l'appel à projet
- 3 projets en France lauréats sur la mobilité

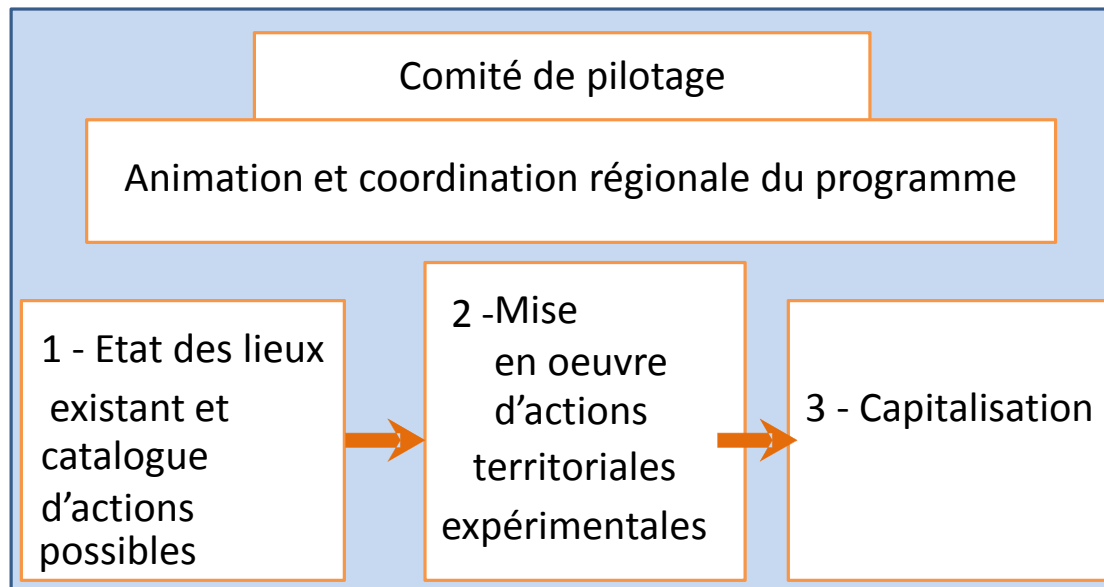
La méthode

- Diffusion et mobilisation des réseaux en région
- Organisation d'une première réunion d'information et de discussion
- Formalisation des projets de chaque partenaire volontaire
- Engagement écrit du représentant légal de la collectivité
- Compilation, mise en cohérence et rédaction du Programme
- Soumission de la candidature juin 2016

- Acceptation du projet octobre 2016
- Arrêté en décembre 2016
- Etablissement d'une convention nationale ADEME, Ministère, AURA-EE Février 2017

Organisation du projet

- Formalisation sous forme de conventions des relations entre partenaires
- Mise en place d'un COFIL régional
- Assistance personnelle à chaque partenaire



Conventionnements

Convention DGEC/ADEME/AURA-EE

- Attendus et objectifs du programme
- Fonctionnement
- Montant total de CEE

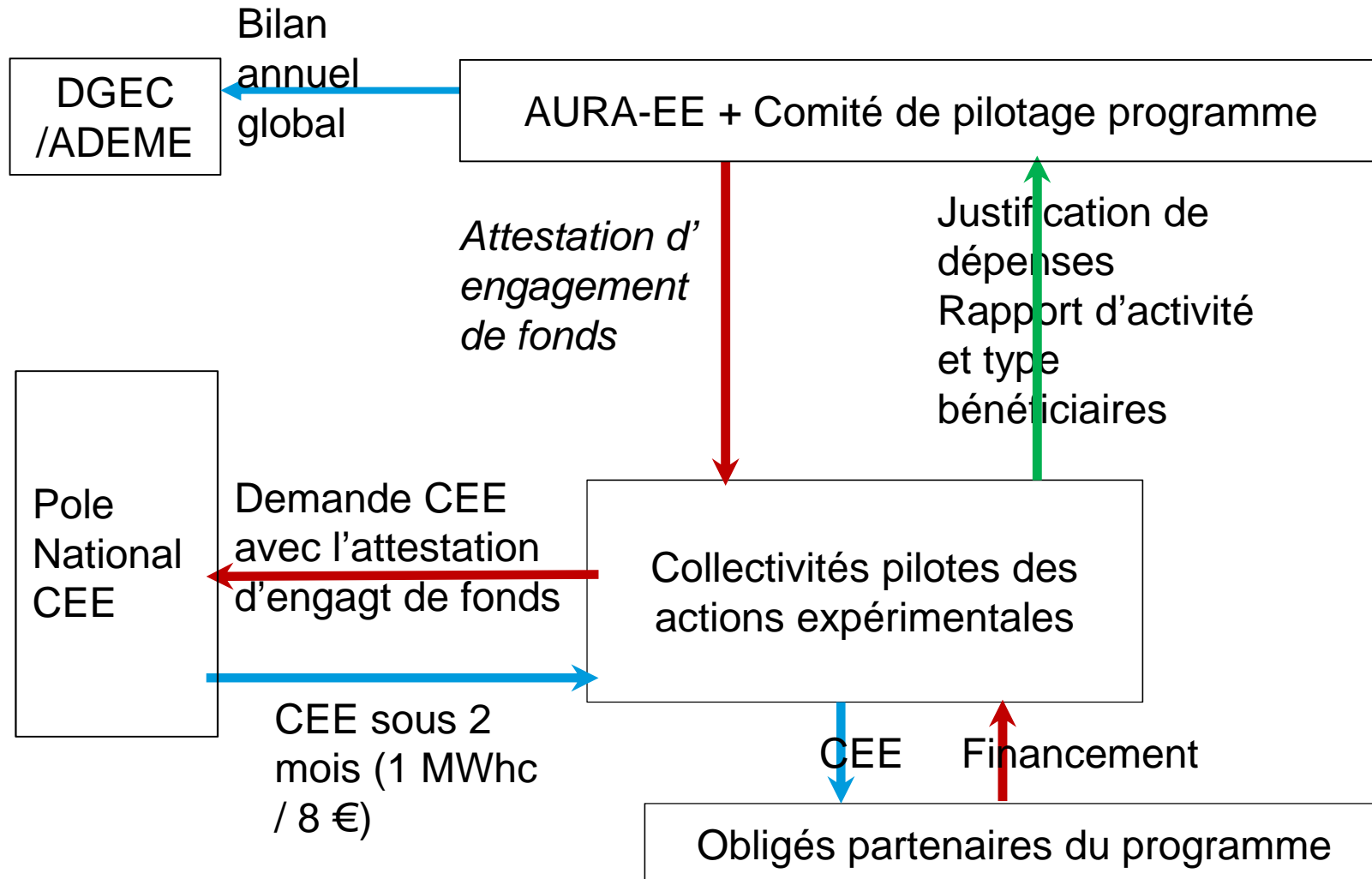
Convention cadre tripartite (AURA-EE /Obligés/ Partenaires)

- Attendus et objectifs du programme
- Rôle, engagement et contribution de chacun

Convention OBLIGES/partenaires

- Engagement partenaires à déposer et vendre les CEE
- Engagement de l'obligé à racheter les CEE

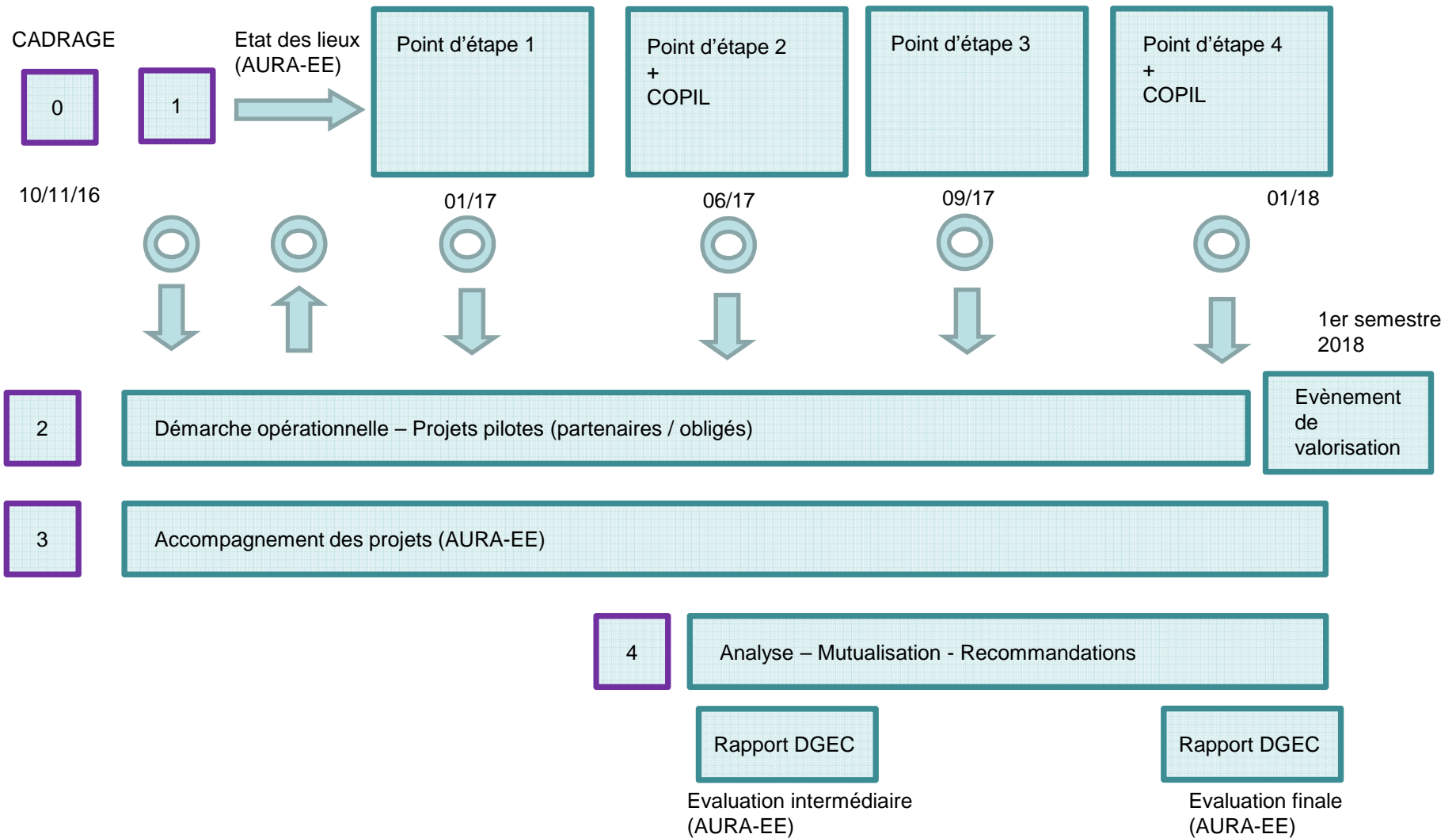
Organisation schématique



En pratique : 4 étapes

- 1 - Les collectivités/bailleurs (Eligibles) : Portent/financent les actions territoriales et justifient les dépenses et les actions par semestre
- 2 - En contrepartie de la justification, AURA-EE fournit une attestation qui leur permet de recevoir des CEE (1MWhc/8€)
- 3 – Les collectivités/bailleurs déposent les CEE sur leur compte
- 4 - Les obligés rachètent les CEE aux collectivités/bailleurs.

Le calendrier



Les types d'actions

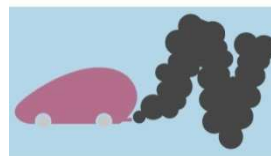
→ Etat des lieux

Information. communication

Lignes	Modèles	Pertes	Emission CO2
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10



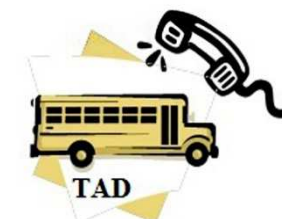
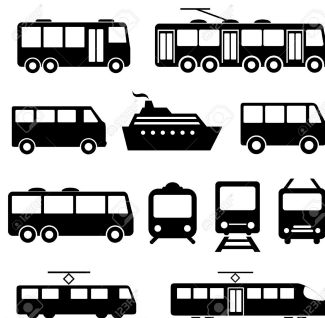
Sensibilisation initiation



Formations, coaching



Solutions alternatives



Les actions par territoires

Famille d'actions	Territoire d'application								
	Arlysière	Cœur de Savoie	CCML	CD38	GAM	OPAC38	SMTAML	SMTC	St Fons
Prestations de type ateliers									
ateliers mobilité ("initiation" : sensibilisation, stage budget)	■				■			■	
bilan / diagnostic mobilité, "perfectionnement" (insertion, jeunes, rural)	■				■	■			
"Mobijob"		■				■			
velobricolades	■								
véloécoles					■	■			
Communication	■				■			■	
Véhicule partagé									
Autostop organisé	■								
Covoiturage (bornes)		■							
Mise à disposition véhicule									
Voiture (autopartage)	■	■		■					
Vélos électriques	■	■				■			
TAD (STS)			■						
Outils informatiques				■			■		
Etude organisation du service									■



Bilan technique

(07/02 – 31/05 2017 & prévisionnel)

Partenaire	Nombre d'habitants concernés		Eléments techniques actuels
	prévisionnels	Prévisionnel initial	
Ville de St Fons	nc	nc	Etude centre de ressources
	7 000 ménages (15 000 pers env.)	7 000 ménages (15 000 pers env.)	Préparation au déploiement d'eMob
SMTAML			
CCML	150	80	Transport solidaire
OPAC 38	143	35	Accompagnements et formations
			Véhicules en autopartage et site Internet
CD38	8800	8800	
SMTC	100	100	
GAM	571	nc	Diagnostics et bilans, guide
CC Cœur de Savoie	nc	nc	
			Communication large (10 000 plaquettes, 2 000 courriers). Lancement des ateliers mobilité, acquisition 15 VAE, 1 VEL
Arlysière	12200	200	
TOTAL	36 964	24 215	

Le prévisionnel en nombre d'habitants est sensiblement dépassé (+ 50 %)

Votre voiture vous coûte cher ?

Vous n'avez aucun moyen de déplacement ?

Vous cherchez un mode de déplacement **ÉCONOMIQUE** ?

Vous souhaitez vous déplacer

Mobilité : tout savoir pour mieux se déplacer

Réunion collective

Mercredi 17 Mai 2017

10h

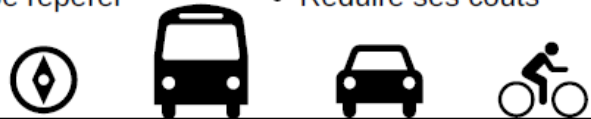
Testez gratuitement

L'Agence de Mobilité pendant 6 mois

Agence de Mobilité

Mobilité : conseils et accompagnement personnalisés

- Optimiser ses trajets
- Se repérer
- Conseils personnalisés
- Réduire ses coûts



Contactez **Aurélie Martin** à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat :

Gratuit

Individuel

Rapide

Vous voulez réduire votre budget déplacement ?



FACILITEZ VOS DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS



Vous souhaitez vous déplacer en Savoie ou au-delà ?



Sans permis, comment réussir un entretien d'embauche ?



Contact et inscription :

Marion HAMEURY - 04 79 70 71 52
marion.hameury@agence-ecomobilité.fr



Action réalisée dans le cadre du programme PenD-Aura

Maison de quartier Louis-Aragon
27, rue de Chante-Grenouille, 38400 Saint-Martin-d'Hères
Pour plus d'informations : 04 76 24 80 10

Programme PEN-D-AURA en partenariat avec :



Agence Ecomobilité
www.agence-ecomobilité.fr
2014 - photo de François Spuylgrand
Illustration BORLET - Albanette

éco **mobilité** AGENCE



Préconisations pour une banalisation des CEE précarités en matière de mobilité (1)

- Travailler sur les critères d'éligibilité des publics concernés (périmètres des publics éligibles)
- Assurer un accompagnement de premier niveau aux Eligibles pour rechercher/garantir (au plus tôt) un Obligé financeur
- Prodiguer conseils, suivi et aide à la mise en œuvre des CEE aux partenaires
- Assister, accompagner, animer de façon constante et à la demande sur le terrain les partenaires éligibles



Préconisations pour une banalisation des CEE précarités en matière de mobilité (2)

- S'appuyer sur l'introduction des prescripteurs sociaux (Maisons des habitants, associations d'insertion, CCAS, Missions Locales, assistantes sociales du Département, MJC, etc) en contact direct :
 - Identifier les publics concernés et réunir le mode de preuve
 - Inscrire l'accompagnement dans un parcours plus large
 - Les initiatives sont d'autant plus efficaces qu'elles identifient clairement en amont les populations à aider et la spécificité de leurs problèmes
 - Les aides sociales à la mobilité destinées aux précaires visent en majorité un accès à la voiture (permis de conduire, achat d'un véhicule) et réduisent l'objectivité multimodale des publics ciblés

Préconisations pour une banalisation des CEE précarités en matière de mobilité (3)

- Un difficile compromis entre équilibre économique et recherche de solutions personnalisées. Plusieurs projets sont en effet confrontés au dilemme d'un accompagnement qualitatif, poussé mais sélectif, afin de limiter les dépenses.
 - L'augmentation du nombre de bénéficiaires peut mettre en péril la qualité de l'aide fournie et pose la question des moyens financiers nécessaires à l'extension des services.
 - Cet enjeu interroge la répartition du coût à assumer pour la fourniture du service, entre le bénéficiaire lui-même, les acteurs privés et associatifs et la puissance publique.



Merci de votre attention !

Contact : Laurent COGERINO

laurent.cogerino@auvergnerhonealpes-ee.fr

04 78 37 29 17



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement